(N° 141.)

Chambre des Représentants.

Séance du 5 Avril 1889.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1888

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

Messieurs,

En conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre un rapport sur l'administration, pendant l'année 1888, et sur la situation matérielle, au 31 décembre dernier, de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Dressé dans la forme habituelle, ce rapport est suivi des états de situation des deux caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance qui a été entendue selon le vœu de la loi.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement qui ont été mis à la disposition de la caisse, pendant l'année 1888, s'élèvent à fr. 3,577,481 28 c^{s}; cette somme se répartit de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dette à 3 p. %	510,850,000 »	1,039,718 »	297,717 »	1,337,435 »
— 3 ½ p. %, 1re série. . . .	137,980,425 »	136,948 12	»	136,948 12
— — 2e série	889,511,582 22	1,773,098 16	»	1,773,098 16
— — 3e série	168,765,500 »	330,000 »	»	330,000 »
TOTAUX. . . . . fr.		3,279,764 28	297,717 »	3,577,481 28

Le capital de la dette à 3 p. % n'a subi aucune modification pendant l'année 1888; la dotation, calculée à raison de 0.20 p. % du capital nominal, est donc la même que celle de l'année dernière.

Les dettes à 3 ½ p. % sont amortissables lorsque le cours ne dépasse pas le pair; la dotation est de 0.20 p. % du capital nominal.

Elle a pris cours :

Pour la 1re série, à partir du 1er janvier 1888; la caisse n'a donc reçu en 1888 que le semestre échu le 1er juillet dernier.

Pour la 2e et la 3e série, les dotations se rapportent à une année entière.

Le capital des dettes à 3 ½ p. % s'est augmenté en 1888 de diverses émissions.

a) La 1re série, qui s'élevait au 1er janvier 1888 à . . fr. 136,948,125 »
s'est augmentée de . . . . . 1,032,500 »

Soit ensemble. . . fr. 137,980,425 »

Cette émission a été faite en exécution de la loi du 26 août 1885, qui a autorisé la conversion ou l'échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg.

b) La 2e série, qui s'élevait à . . . . . fr. 882,594,082 22
s'est accrue :

1° d'un capital de . . . . . 3,955,000 »

Fr. 886,549,082 22

en exécution de l'article 1er, 4°, de la loi du 27 juin 1887, à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires de l'exercice 1887;

2° d'un capital de . . . . . 2,962,300 »
en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888.

TOTAL . . . fr. 889,511,382 22

c) La 3e série, qui s'élevait à. . . . . fr. 165,000,000 »
s'est augmentée de . . . . . 3,765,300 »

Fr. 168,765,300 »

Cette émission a été faite en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888.

Les dotations ne correspondent pas exactement au capital nominal des dettes. Les différences proviennent de ce que les dotations afférentes aux titres délivrés en 1888 ne prennent cours qu'à partir du semestre qui suit la date de l'émission; la caisse n'a donc reçu en 1888, que les dotations calculées de la manière suivante :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.		MONTANT.
	3 1/2 p. °/o, 1re série.		
1er juillet 1888. . .	0.10 p. °/o sur 136,948,125 francs. . . . . fr.	136,948 12	136,948 12
	3 1/2 p. °/o, 2e série.		
1er mai 1888 . . .	0.10 p. °/o sur fr. 882,504,082 22 c.	882,504 08	
	0.10 p. °/o sur 3,955,000 francs (dotation supplémentaire).	3,955 »	
1er novembre 1888 .	0.10 p °/o sur fr. 886,549,082 22 c.	886,549 08	1,773,098 16
	3 1/2 p. °/o, 3e série.		
1er février 1888. . .	0.10 p. °/o sur 165,000,000 francs.	165,000 »	
1er août 1888 . . .	0 10 p °/o sur 165,000,000 francs.	165,000 »	330,000 »

Emploi des fonds.

La caisse disposait en 1888 :

1° Des fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1887. . . . . fr. 1,551,311 58
2° Des fonds de l'année 1888 . . . . . 3,577,481 28

Ensemble. . . . fr. 5,128,792 86

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours, savoir :

Pour le 3 p. °/o. . . . . fr. 1,337,435 »
— 3 1/2 p. °/o, 2e série 1,769,143 16
— 3 1/2 p. °/o, 3e série . . . . . 165,000 »

3,271,578 16

Le solde disponible, soit . . . . . fr. 1,857,214 70
sera rattaché au compte de 1889.

Les sommes reversées au Trésor proviennent des dotations ci-après :

3 p. °/₀ : semestre échu le 1er novembre 1887 fr.	668,717 50		
— — le 1er mai 1888	668,717 50		
		1,337,435	»
3 ½ p. °/₀, 2e série : semestre échu le 1er novembre 1887 . . . fr.	882,594 08		
— le 1er mai 1888 . . .	886,549 08		
		1,769,143	16
3 ½ p. °/₀, 3e série : semestre échu le 1er février 1888. . fr.		165,000	»

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des emprunts jouissant d'une dotation d'amortissement, s'élevait, au 31 décembre 1888, à . . . . . fr. 1,706,192,207 22

Savoir :

Dette à 3 p. °/₀ . . . . . fr.	509,935,100	»
— 3 ½ p. °/₀, 1re série	137,980,425	»
— — 2e série	889,511,382	22
— — 3e série	168,765,300	»
Fr.	1,706,192,207	22

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics confiés à la caisse des dépôts et consignations, s'élèvent au 31 décembre 1888 à 338 millions de francs environ; ils étaient d'environ 313 millions à la fin de l'année précédente.

Cette augmentation est due aux placements effectués pour le compte de la caisse d'épargne : les placements ont, en effet, dépassé les réalisations de 25,200,000 francs.

Une diminution de 1,580,000 francs est constatée sur les consignations : comme en 1887, elle est due surtout à ce que la caisse ne reçoit plus les dépôts qui n'ont d'autre cause que la libre disposition des déposants. Il a été dit dans le rapport précédent que ces dépôts donnaient lieu à des dépenses qui, eu égard aux frais de gestion et aux pertes d'intérêts, n'étaient plus en rapport avec les produits.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse à partir de l'année 1850 et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics (valeur nominale).	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des miliciens intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numér.).	application des fonds disponibles de caisse d'épargne et retraite (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	»	»	2,905	»	»	»	»	»	12,513
1855	10,477	763	4,615	4,746	»	»	»	»	»	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	»	»	»	»	»	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	»	»	»	»	»	36,872
1870	15,700	1,405	11,465	11,107	305	»	»	6,126	»	46,196
1875	20,088	2,015	13,467	21,377	2,031	11,362	3,393	26,796	»	101,429
1880	28,016	3,084	17,732	32,156	1,554	3,271	176	64,227	2,356	154,552
1885	36,567	4,506	15,049	41,053	313	71	138	156,530	713	254,960
1886	39,366	4,394	13,102	41,231	322	76	144	187,744	625	287,004
1887	38,447	4,731	12,401	36,195	324	77	151	219,690	1,110	313,026
1888	37,486	6,024	13,252	34,616	326	78	157	244,875	1,160	337,974

Voici le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1887 . .	fr.	38,447,283 57
Versements reçus en 1888		4,055,747 64
	Fr.	42,503,031 21
Mandats acquittés en 1888		5,016,532 66
	Fr.	37,486,498 55

y compris une somme de 506,880 francs restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1887	fr.	2,738,700 »
Dépôts de 1888		695,000 »
	Fr.	3,433,700 »
Restitutions		281,000 »
Solde au 31 décembre 1888.	fr.	3,152,700 »

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 ½ p. %	fr.	1,000 »
— 3 p. %		1,297,000 »
— 3 ½ p. %		1,804,700 »
Caisse d'annuités à 4 ½ p. %		50,000 »
	Fr.	3,152,700 »

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
	—	—	—
Solde au 31 décembre 1887 . . . . . fr.	429,676 65	4,731,589 44	5,161,266 09
Versements de 1888 . .	9,249,925 98	4,108,817 58	13,358,743 56
Totaux. . . fr.	9,679,602 63	8,840,407 02	18,520,009 65
Mandats de remboursement acquittés.	9,094,059 61	2,816,796 61	11,910,856 22
Solde au 31 décembre 1888 . . . . . fr.	585,543 02	6,023,610 41	6,609,153 43

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1887 . . . . . fr.	9,233,550 »	
Dépôts de 1888	13,618,020 »	
Fr.	22,851,570 »	
Restitutions.	13,337,820 »	
Solde au 31 décembre 1888	9,513,750 »	

Ce solde se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 ½ p. % . . . . . fr.	16,000 »	
— 3 p. %	969,700 »	
— 3 ½ p. %	6,953,100 »	
— 4 p. %	30,300 »	
Titres de la caisse d'annuités 3 p. %	1,300 »	
— 4 p. %	9,700 »	
— 4 ½ p. %	91,200 »	
Obligations du crédit communal 3 p. %	234,300 »	
— 4 p. %	996,700 »	
— 4 ½ p. %	211,450 »	
Total. . . . . fr.	9,513,750 »	

Consignations.

Solde au 31 décembre 1887	fr.	36,194,793 19
Versements de 1888		9,810,926 88
	Fr.	46,005,720 07
Remboursements de 1888		11,389,555 08
Solde au 31 décembre 1888		34,616,164 99

Les opérations de l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1887.	CAPITAUX déposés EN 1888.	CAPITAUX remboursés EN 1888.	EXCÉDENT des DÉPÔTS effectués en 1888 sur les remboursements.	EXCÉDENT des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1888.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1888.
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	»	»	»	»	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	72,951 14	»	»	»	»	72,951 14
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	48,513 70	18,550 »	19,650 »	»	1,100 »	47,413 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	465,423 25	7,758 36	23,382 58	»	15,624 22	449,799 03
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. . .	1,888,920 56	1,713,187 45	2,083,791 89	»	370,604 44	1,518,316 12
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens .	85,093 11	2,027 25	8,027 50	»	6,000 25	79,092 86
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	402,008 28	75,857 00	271,576 88	»	105,719 82	206,288 46
8. Sommes appartenant à des absents .	519,263 73	135,762 52	23,343 50	112,419 02	»	631,682 75
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	19,038,297 72	1,649,328 28	2,827,998 07	»	1,178,670 69	17,859,627 03
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	5,838,511 56	3,446,117 52	3,663,039 81	»	216,922 29	5,621,589 27
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	37,998 66	17,457 04	4,834 46	12,622 58	»	50,621 24
12. Dépôts de toute autre nature . . .	7,789,664 55	2,744,881 40	2,463,909 49	280,071 91	»	8,070,636 46
TOTAUX. . . .	36,194,793 19	9,810,926 88	11,389,555 08	406,013 51	1,984,641 71	34,616,164 99
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. . . fr.				1,578,628 20		

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

La caisse a continué, en 1888, à restituer les cautionnements de remplaçants dont le remboursement était devenu exigible.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal

Solde au 31 décembre 1887	fr.	210,667 13
Cautionnement réinscrit		348 29
	Fr.	211,015 42
Mandats délivrés en 1888, au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.		4,674 85
Capital inscrit au 31 décembre 1888	fr.	206,340 57

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1888	fr.	113,628 12
Intérêts portés en compte aux remplaçants, en 1888 . . .		8,656 23
	Fr.	122,284 35
Intérêts mandatés au profit de remplaçants		2,617 »
Intérêts inscrits au 31 décembre 1888.	fr.	119,667 35
TOTAL GÉNÉRAL. . . .	fr.	326,007 92

Caisses de milice

instituées par la loi du 3 juin 1870 (en liquidation).

La caisse des dépôts a payé, en 1888, à des miliciens de 1871 et de 1874 diverses sommes s'élevant ensemble à fr. 636 95 c^s^. Elle détient des fonds suffisants pour le règlement ultérieur des sommes revenant à des miliciens, dont les droits à la rémunération n'ont pu, par suite de circonstances spéciales, être établis précédemment.

La situation des diverses caisses de milice se présentait, au 31 décembre 1888, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et intérêts accumulés.	FONDS versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate.	FONDS versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération différée.	FONDS ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1888.
1871.	2,711,056 70	1,721,417 »	321,089 65	664,059 28	3,570 79
1872.	2,707,098 80	1,740,659 82	256,402 85	755,580 26	14,475 87
1873.	2,446,881 68	1,745,536 67	101,156 29	588,097 89	9,090 83
1874.	2,541,018 79	1,884,733 30	96,650 57	509,842 39	50,692 53
1875.	2,074,222 22	•	•	2,074,222 22	•
				TOTAL. . . fr.	77,830 02

Ville de Spa.

La loi du 21 août 1874 a alloué à la ville de Spa un subside de 890,000 francs dont le montant est destiné au paiement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale.

La ville de Spa ne peut en disposer qu'en vertu d'autorisations du Département de l'Intérieur.

La caisse des dépôts et consignations, chargée d'effectuer le placement provisoire du subside, était encore dépositaire, de ce chef, au 31 décembre 1887, de titres de la caisse d'annuités à 4 ½ p. %, s'élevant ensemble à . . . . . fr. 137,200 »

et de titres de la dette belge à 3 ½ p. %, s'élevant à . . . . 13,400 »

ENSEMBLE. . . . fr. 150,600 »

Ce dépôt s'est accru de titres 3 ½ p. %, à concurrence de. . 7,600 »

Fr. 158,200 »

et il a été réduit du capital d'une obligation de la caisse d'annuités remboursable, soit . . . . . 1,000 »

Au 31 décembre 1888, le dépôt était donc de . . . . fr. 157,200 »

Aucune remise de fonds n'a été autorisée, pendant l'année, par le Département de l'Intérieur.

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à. . . . . fr. 24,100 »
imputables sur le crédit de fr. 229,314 21 c^s, alloué au Dépar-

A REPORTER. . . . fr. 24,100 »

Report. . . . fr.		24,100 »

tement de l'Intérieur par le Budget de 1884, ont été consenties en 1885.

La caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités souscrites et les reverse au Trésor jusqu'à concurrence des avances faites.

Elle a reçu et reversé en 1888. . . . . fr.	1,611 32	
antérieurement	3,450 51	
		5,061 83
Il reste à verser, pour couvrir les dépenses . . . . fr.		19,038 17

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaie divisionnaire (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces d'un centime (loi du 14 août 1887). Il s'accroît, chaque année, des intérêts provenant du placement de ces sommes.

Au 1er janvier 1888, la caisse avait reçu . . . . . fr.		433,588 71
Les intérêts encaissés en 1888 s'élèvent à		15,764 »
	Fr.	469,352 71
Elle a effectué en 1888, des achats en 3 ½ p. % à concurrence d'un capital nominal de 38,000 francs ; le coût de ces achats s'est élevé à . . . . . fr.	38,919 15	
Elle avait acquis antérieurement un capital de 419,100 francs pour	427,978 23	
		466,897 38
Le surplus, soit . . . . . fr.		2,455 33

a été placé, également en 3 ½ p. %, au commencement de l'année 1889.

La caisse restait dépositaire au 31 décembre 1888 d'un capital de 457,100 francs, en titres 3 ½ p. %.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1888, à la somme de . . . . fr. 3,000,736 37 qui a été versée au profit du Budget des Voies et Moyens.

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une

A reporter. . . . fr.	3,000,736 37

REPORT. . . . . fr.		3,000,736 37
charge de		2,414,418 83
se décomposant comme il suit :		
Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables . . . . . fr.	1,304,156 63	
Intérêts des cautionnements de remplaçants .	8,487 38	
— — d'entrepreneurs.	125,772 05	
— des consignations	976,002 57	
Fr.	2,414,418 83	
L'excédent en faveur du Trésor est donc de . . . . . fr.		586,317 54

Caisse générale d'épargne et de retraite.

En vertu de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, les placements définitifs de la caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée également de les réaliser.

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en conformité des décisions du conseil d'administration.

La caisse des dépôts était dépositaire au 31 décembre 1887 de valeurs s'élevant en capital à . . . . . fr.	198,779,250	»
Les placements de l'année ont été de	25,836,700	»
Fr.	224,615,950	»
et les réalisations de	900,200	»
RESTE . . . . fr.	223,715,750	»
Les cautionnements en fonds publics fournis par les membres des comptoirs agricoles sont également déposés à la caisse des dépôts; ils s'élèvent à.	79,800	»
Les valeurs en dépôt montaient donc, au 31 décembre 1888, au capital de. . . . . fr.	223,795,550	»
Au 31 décembre 1887, la caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires s'élevant à . . . . . fr.	9,249,002	80
Elle a consenti, en 1888, de nouveaux prêts pour . . .	997,000	»
ENSEMBLE. . . . . fr.	10,246,002	80
Les remboursements sont de	389,040	29
Reste au 31 décembre 1888 . . . . . fr.	9,856,962	51

La caisse d'épargne a été autorisée par la loi du 15 avril 1884 à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1887, de . . . . . fr.	874,478	88
53 prêts ont été consentis en 1888, savoir :		
48 prêts, s'élevant ensemble à	581,600	»
sous la garantie du comptoir agricole de Genappe.		
1 prêt, s'élevant à	12,000	»
sous la garantie du comptoir agricole de Thuin,		
et 4 prêts, s'élevant ensemble à	11,000	»
sous la garantie du comptoir de Vielsalm.		
ENSEMBLE. . . . . fr.	1,279,078	88
Les remboursements effectués en 1888, sont de.	195,435	02
Le solde au 31 décembre 1888 est donc de . . . . . fr.	1,083,643	86

Le Trésor a cédé à la caisse d'épargne, en 1885, les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1888 est de . . . . . fr. 10,138,811 01

Les placements en fonds publics faits par la caisse des dépôts, pour le compte de déposants à la caisse d'épargne, se sont élevés en nombre à 210 et en capital nominal à 1,035,200 francs.

Le 30 mars 1889.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1888.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.				
	3 p. °/₀.	3 1/2 p. °/₀ (1re série).	3 1/2 p. °/₀ (2me série).	3 1/2 p. °/₀ (3me série).	Totaux.
	319,850,000 »	137,980,425 »	889,511,382 22	168,765,500 »	1,716,116,107 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles.	1,039,718 »	136,948 12	1,773,098 16	330,000 »	3,279,764 28
Intérêts des capitaux amortis. . .	297,717 »	»	»	»	297,717 »
Fonds d'amortissement de l'année 1888	1,337,435 »	136,948 12	1,773,098 16	330,000 »	3,577,481 28
Dotations et intérêts des années antérieures	11,602,314 50	»	882,594 08	»	12,484,908 58
	12,939,749 50	136,948 12	2,655,692 24	330,000 »	16,062,389 86

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1888.	»	»	»	»	»
Coût des rachats effectués antérieurement	8,293,216 76	»	»	»	8,293,216 76
	8,293,216 76	»	»	»	8,293,216 76
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 3 et 3 1/2 p. °/₀ au-dessus du pair . .	1,337,435 »	»	1,769,143 16	165,000 »	3,271,578 16
Versements effectués antérieurement du même chef.	2,640,380 24	»	»	»	2,640,380 24
	12,271,032 »	»	1,769,143 16	165,000 »	14,205,175 16
En caisse au 31 décembre 1888 . .	668,717 50	136,948 12	886,549 08	165,000 »	1,857,214 70
	12,939,749 50	136,948 12	2,655,692 24	330,000 »	16,062,389 86

CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT, OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.

DÉSIGNATION.	DETTES				
	3 p. %	3 1/2 p. % (1re série).	3 1/2 p. % (2me série).	3 1/2 p. % (3me série).	Totaux.
	519,859,000 »	157,080,425 »	889,511,382 22	168,765,500 »	1,716,116,107 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1888.	»	»	»	»	»
Titres rachetés antérieurement. .	9,923,900 »	»	»	»	9,923,900 »
	9,923,900 »	»	»	»	9,923,900 »

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	9,923,900 »	»	»	»	9,923,900 »
Titres frappés du timbre : *Racheté pour l'amortissement*. . . .	»	»	»	»	»
	9,923,900 »	»	»	»	9,923,900 »

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1887.

1° Titres à amortir.	519,859,000 »	157,080,425 »	889,511,382 22	168,765,500 »	1,716,116,107 22
2° — amortis.	9,923,900 »	»	»	»	9,923,900 »
3° — convertis	»	»	»	»	»
4° — restant à amortir. . . .	509,935,100 »	157,080,425 »	889,511,382 22	168,765,500 »	1,706,192,207 22

Bruxelles, le 30 mars 1889.

Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	Son compte courant	78,895,102 26	78,999,464 60
	Mandats en circulation	104,362 34	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	13,251,993 02
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	244,795,167 38
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	79,800 »
Placements pour le compte de la ville de Spa	157,200 »

Placements des

Caissier de l'État, S/C courant	302,746 27
A REPORTER, ... fr.	337,586,371 27

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1888.

PASSIF.

consignations.

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits. . . . . fr.	36,911,801 24	37,418,681 24	37,486,498 55
	A inscrire.	506,880 »		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer			67,817 31	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	Inscrits . . . . . fr.	5,161,863 13	5,987,065 38	6,023,610 41
	A inscrire.	825,202 25		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer			36,545 03	
Consignations de toute nature				34,616,164 99
Cautionnements de remplaçants	Principal . . . . . fr.		206,340 57	326,007 92
	Intérêts.		119,667 35	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871)				3,570 79
— — — (— 1872)				14,475 87
— — — (— 1873)				9,090 83
— — — (— 1874)				50,692 53
Fonds de prévision monétaire				469,352 71

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	Contribuables		585,543 02	13,251,993 02
	Entrepreneurs		12,666,450 »	
Caisse générale d'épargne et de retraite				244,874,967 38
Ville de Spa				157,200 »

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances	80,852,038 48
Fonds spécial. (Réserve)	691,147 44
Ville de Spa	17 38
Caisse générale d'épargne	20,940 12
A REPORTER . . . . . fr.	418,856,768 62

ACTIF.

				Report. . . .	fr.	337,586,371 27
Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :						
Fr. 6,754,924 24	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %			acquis pour fr.	4,080,841 38	
24,226,100 »	—	—	3 p. %	—	15,248,865 34	
13,504,575 »	—	—	3 1/2 p. % (1re série)	—	13,260,712 40	
11,585,765 52	—	—	3 1/2 p. % (2e série)	—	11,305,779 49	
35,714,100 »	—	—	3 1/2 p. % (3e série)	—	36,138,602 14	
240 »	—	obligations 4 p. % de la Caisse d'annuités		—	253 68	
1,565 »	—	—	4 1/2 p % —	—	1,790 35	
3,000 »	—	actions privilégiées du Grand-Luxembourg		—	3,750 62	
Fr. 91,590,269 76.					fr.	80,040,595 40
Fonds nationaux de la réserve :						
Fr. 164,800 »	capital nominal de titres à 3 1/2 p. % (1re série)			acquis pour fr.	170,868 59	
431,420 20	—	—	3 1/2 p. % (2e série)	—	305,331 58	
201,700 »	—	—	3 1/2 p. % (3e série)	—	208,874 38	
Fr. 797,920 20						685,074 55
Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :						
Fr. 3,570 79	livret de la caisse d'épargne			acquis pour fr.		3,570 79
Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :						
Fr. 14,475 87	livret de la caisse d'épargne			—		14,475 87
Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :						
Fr. 9,090 83	livret de la caisse d'épargne			—		9,090 83
Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :						
Fr. 50,692 53	livret de la caisse d'épargne			—		50,692 53
Fonds de prévision monétaire :						
Fr. 134,500 »	capital nominal de titres à 3 1/2 p. % (2e série)			acquis pour fr.	136,726 61	
322,600 »	—	—	3 1/2 p % (3e série)	—	330,170 77	
Fr. 457,100 »						466,897 38
					Fr.	418,856,768 62

PASSIF.

Report. . . fr. 418,856,768 62

Fr. 418,856,768 62

Bruxelles, le 30 mars 1889.

Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1er janvier 1888.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1888.
Caisse des dépôts. — *Fonds ordinaire :*					
Titres 2 ½ p. °/₀	6,754,024 70	899 45	6,754,024 24	»	6,754,024 24
— 3 p. °/₀	28,499,700 »	»	28,499,700 »	4,273,600 »	24,226,100 »
— 3 ½ p. °/₀ (1re série)	13,602,675 »	153,400 »	13,756,075 »	251,500 »	13,504,575 »
— 3 ½ p. °/₀ (2e série)	10,837,105 52	1,401,960 »	12,239,065 52	853,300 »	11,385,765 52
— 3 ½ p. °/₀ (3e série)	35,267,500 »	454,600 »	35,722,100 »	8,000 »	35,714,100 »
Obligations 4 p. °/₀, Caisse d'annuités	240 »	»	240 »	»	240 »
— 4 ½ p. °/₀ —	1,220 »	345 »	1,565 »	»	1,565 »
Act. priv. de la Gde Cie du Luxembourg	»	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
	94,962,465 31	2,014,204 45	96,976,669 76	5,386,400 »	91,590,269 76
Caisse des dépôts. — *Fonds spécial :*					
Titres 3 p. °/₀	766,000 »	800 »	766,800 »	766,800 »	»
— 3 ½ p. °/₀ (1re série)	»	164,800 »	164,800 »	»	164,800 »
— 3 ½ p. °/₀ (2e série)	27,620 20	403,800 »	431,420 20	»	431,420 20
— 3 ½ p. °/₀ (3e série)	40,000 »	161,700 »	201,700 »	»	201,700 »
	833,620 20	731,100 »	1,564,720 20	766,800 »	797,920 20
Caisse de milice. — *Levée de 1871 :*					
Livret de la caisse d'épargne	3,829 21	104 01	3,933 22	362 43	3,570 79
Caisse de milice. — *Levée de 1872 :*					
Livret de la caisse d'épargne	14,054 25	421 62	14,475 87	»	14,475 87
Caisse de milice. — *Levée de 1873 :*					
Livret de la caisse d'épargne	8,826 05	264 78	9,090 83	»	9,090 83
Caisse de milice. — *Levée de 1874 :*					
Livret de la caisse d'épargne	49,482 55	1,484 50	50,967 05	274 52	50,692 53
Fonds de prévision monétaire. — *Loi du 17 mai 1886 :*					
Titres 3 ½ p. °/₀ (2e série)	103,200 »	31,300 »	134,500 »	»	134,500 »
— 3 ½ p. °/₀ (3e série)	315,900 »	6,700 »	322,600 »	»	322,600 »
	419,100 »	38,000 »	457,100 »	»	457,100 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1er janvier 1888.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1888.
Ville de Spa :					
Titres 3 1/2 p. % (1re série).	13,400 »	7,600 »	21,000 »	»	21,000 »
Obligations 4 1/2 p. % Caisse d'annuités.	137,200 »	»	137,200 »	1,000 »	136,200 »
	150,600 »	7,600 »	158,200 »	1,000 »	157,200 »
Caisse générale d'épargne et de retraite :					
Titres 2 1/2 p. %	15,735,200 »	105,200 »	15,840,400 »	»	15,840,400 »
— 3 p. %	48,919,800 »	824,300 »	49,744,100 »	»	49,744,100 »
— 3 1/2 p. % (1re série)	30,990,100 »	1,428,500 »	32,418,600 »	»	32,418,600 »
— 3 1/2 p. % (2e série).	17,574,850 »	2,446,200 »	20,021,050 »	»	20,021,050 »
— 3 1/2 p. % (3e série).	27,117,300 »	3,549,400 »	30,666,700 »	»	30,666,700 »
— 3 p. % Caisse d'annuités . . .	20,555,300 »	5,061,600 »	25,614,900 »	164,000 »	25,450,900 »
— 3 p. % Crédit communal . . .	4,869,800 »	1,000,000 »	5,869,800 »	20,200 »	5,849,600 »
— 4 p. % —	2,300,000 »	»	2,300,000 »	»	2,300,000 »
— 4 1/2 p. % — . . .	3,539,900 »	16,500 »	3,556,400 »	16,500 »	3,539,900 »
Obligations de Dendre-et-Waes . . .	12,000 »	»	12,000 »	7,000 »	5,000 »
— Produits au Flénu. . . .	154,000 »	»	154,000 »	2,000 »	152,000 »
— Forges de la Providence. .	39,000 »	»	39,000 »	»	39,000 »
— Oignies	1,099,500 »	»	1,099,500 »	4,000 »	1,095,500 »
— Vieille-Montagne	1,500,000 »	»	1,500,000 »	500,000 »	1,000,000 »
— Emprunt du Brabant. . .	115,000 »	4,268,000 »	4,383,000 »	3,000 »	4,380,000 »
— de la Cie Immob., 3 1/2 p. %.	1,800,000 »	»	1,800,000 »	»	1,800,000 »
— — 4 1/2 p. %.	1,625,000 »	13,000 »	1,638,000 »	15,500 »	1,622,500 »
— Levant du Flénu, 4 1/2 p. %.	480,000 »	»	480,000 »	»	480,000 »
— Est belge.	480,000 »	322,500 »	811,500 »	4,000 »	807,500 »
— des charbonnages du Hasard.	480,000 »	»	480,000 »	60,000 »	420,000 »
— Namur-Liège	786,500 »	180,500 »	967,000 »	6,500 »	960,500 »
— Fland. occidentale (1re série).	130,500 »	54,000 »	184,500 »	500 »	184,000 »
— — (2me série)	437,000 »	800,500 »	1,243,500 »	6,500 »	1,237,000 »
— Quenast (1re et 3me série) .	44,500 »	»	44,500 »	»	44,500 »
— — (2me série) . . .	57,000 »	»	57,000 »	1,500 »	55,500 »
— Liége-Maestricht	282,500 »	25,500 »	308,000 »	1,000 »	307,000 »
— Braine-Gand	249,000 »	151,000 »	400,000 »	500 »	399,500 »
— Nord de la Belgique . . .	1,043,000 »	554,000 »	1,597,000 »	8,000 »	1,589,000 »
— Anvers-Rotterdam. . . .	887,000 »	274,000 »	1,161,000 »	4,500 »	1,156,500 »
— Sambre et Meuse, 4 p. % .	229,000 »	»	229,000 »	2,000 »	227,000 »
— — 4 1/2 p. %.	537,000 »	»	537,000 »	11,000 »	526,000 »
— Plateaux de Herve . . .	351,500 »	»	351,500 »	»	351,500 »
— Anvers-Gand	221,500 »	3,000 »	224,500 »	1,500 »	223,000 »
— Welkenraedt	42,000 »	»	42,000 »	»	42,000 »
— Nord-Belge.	995,500 »	3,505,000 »	4,500,500 »	57,500 »	4,443,000 »
— Mons à Hautmont. . . .	6,000 »	57,000 »	63,000 »	»	63,000 »
— Ville de Liége	3,000,000 »	»	3,000,000 »	»	3,000,000 »
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	58,000 »	155,500 »	213,500 »	500 »	213,000 »
— Tournai-Jurbise. .	68,000 »	35,500 »	103,500 »	2,500 »	101,000 »
Bons du Trésor	10,000,000 »	»	10,000,000 »	»	10,000,000 »
Obligations Ville de Verviers	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	1,000,000 »
Cautionnements des comptoirs agricoles.	78,000 »	21,800 »	99,800 »	20,000 »	79,800 »
Créances hypothécaires	9,249,002 80	997,000 »	10,246,002 80	389,040 29	9,856,962 51
Prêts agricoles.	874,478 88	404,600 »	1,279,078 88	193,435 02	1,085,643 86
Annuités souscrites par les provinces et les communes	10,710,068 91	1,982 24	10,712,051 15	573,240 14	10,138,811 01
	219,690,800 50	27,262,082 24	246,952,882 85	2,077,915 45	244,874,967 38

DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel de M. le Ministre des Finances.

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1888, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouverneur de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 ½ p. % Belge.	6,751,724 24	3,200 »	6,754,924 24
— 3 p. % —	23,219,100 »	1,007,000 »	24,226,100 »
— 3 ½ p. % — (1re série)	12,742,575 »	762,000 »	13,504,575 »
— 3 ½ p. % — (2e série)	9,628,725 52	1,757,040 »	11,385,765 52
— 3 ½ p. % — (3e série)	34,992,200 »	721,000 »	35,714,100 »
Obligations 4 p. %, Caisse d'annuités	»	240 »	240 »
— 4 ½ p. %. —	»	1,565 »	1,565 »
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.	»	3,000 »	3,000 »
	87,534,324 76	4,255,045 »	91,590,269 76
B.			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 3 ½ p. %. (1re série)	»	164,800 »	164,800 »
— 3 ½ — (2e série)	431,420 20	»	431,420 20
— 3 ½ — (3e série)	»	201,700 »	201,700 »
	431,420 20	366,500 »	797,920 20
C.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livret de la caisse d'épargne	5,570 79	»	5,570 79
D.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livret de la caisse d'épargne	14,475 87	»	14,475 87
E.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1873) :			
Livret de la caisse d'épargne	9,090 83	»	9,090 83
F.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1874) :			
Livret de la caisse d'épargne	50,692 53	»	50,692 53

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouverneur de cet établissement.	
G.			
Appartenant à la ville de Spa :			
Titres 3 1/2 p. % (2e série)	»	21,000 »	21,000 »
Obligations 4 1/2 p. % de la caisse d'annuités	»	136,200 »	136,200 »
	»	157,200 »	157,200 »
H.			
Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	15,840,400 »	»	15,840,400 »
— 3 p. % —	48,919,800 »	824,300 »	49,744,100 »
— 3 1/2 p. % — (1re série)	29,288,900 »	3,129,700 »	32,418,600 »
— 3 1/2 p. % — (2e série)	16,929,200 »	3,091,850 »	20,021,050 »
— 3 1/2 p. % — (3e série)	29,201,800 »	1,464,900 »	30,666,700 »
Obligations 3 p. % de la Caisse d'annuités	»	25,450,900 »	25,450,900 »
— 3 p. % du Crédit communal	5,786,900 »	62,700 »	5,849,600 »
— 4 p. % — —	2,500,000 »	»	2,500,000 »
— 4 1/2 p. % — —	3,559,900 »	»	3,559,900 »
— Dendre-et-Waes	»	5,000 »	5,000 »
— Produits au Flénu	»	152,000 »	152,000 »
— Forges de la Providence	»	39,000 »	39,000 »
— Oignies, 3 p. %	»	1,095,500 »	1,095,500 »
— Vieille-Montagne	»	1,000,000 »	1,000,000 »
— Emprunt de la province de Brabant	»	4,380,000 »	4,380,000 »
— Compagnie Immobilière 3 1/2 p. %	»	1,800,000 »	1,800,000 »
— — — 4 1/2 p. %	»	1,622,500 »	1,622,500 »
— Levant du Flénu 4 1/2 p. %	»	480,000 »	480,000 »
— Est-Belge	»	807,500 »	807,500 »
— Charbonnages du Hasard	»	420,000 »	420,000 »
— Namur-Liège	»	960,500 »	960,500 »
— Flandre occidentale 1re émission	»	184,000 »	184,000 »
— — 2e —	»	1,257,000 »	1,257,000 »
— Quenast 1re et 3e série	»	44,500 »	44,500 »
— — 2e série	»	55,500 »	55,500 »
— Liége à Maestricht	»	507,000 »	507,000 »
— Braine à Gand	»	599,500 »	599,500 »
— Nord de la Belgique	»	1,589,000 »	1,589,000 »
— Anvers à Rotterdam	»	1,156,500 »	1,156 500 »
— Sambre-et-Meuse 4 p. %	»	227,000 »	227,000 »
— — — 4 1/2 p. %	»	526,000 »	526,000 »
— Plateaux de Herve	»	551,500 »	551,500 »
— Anvers à Gand	»	225,000 »	225,000 »
— Welkenraedt	»	42,000 »	42,000 »
— Nord-Belge	»	4,445,000 »	4,445,000 »
— Mons à Hautmont	»	65,000 »	65,000 »
— Ville de Liége	»	5,000,000 »	5,000,000 »
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais	»	215,000 »	215,000 »
— — Tournai-Jurbise	»	101,000 »	101,000 »
Obligations Ville de Verviers	»	1,000,000 »	1,000,000 »
Bons du Trésor	10,000,000 »	»	10,000,000 »
Cautionnements des comptoirs agricoles	»	79,800 »	79,800 »
	161,806,900 »	61,988,650 »	223,795,550 »
I.			
Apppartenant au fonds de prévision monétaire :			
Titres 3 1/2 p. % Belge (2e série)	»	134,500 »	134,500 »
— 3 1/2 p. % — (3e série)	»	322,600 »	322,600 »
	»	457,100 »	457,100 »

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1888, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1887, ainsi que le journal de l'année 1888, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 4 avril 1889.

A. DANSAERT, *président.*
CASIER.
P. TACK.
DE VIGNERON.
TERCELIN-MONJOT.